

« Nous étions réduits à la dernière extrémité » : la reddition de Québec de 1759 vue par son signataire

Michel THÉVENIN

Résumé

La bataille des plaines d'Abraham du 13 septembre 1759 a la réputation d'être l'une des grandes batailles décisives de l'histoire, marquant la chute tragique de la Nouvelle-France et l'avènement d'un ordre nouveau en Amérique du Nord. Laissant de côté les considérations partisans que cet événement a inévitablement suscitées, de nombreuses études académiques ont permis de considérablement nuancer cette affirmation. L'analyse des faits nous montre que la défaite française du 13 septembre ne livre aucunement Québec aux Britanniques. Un ensemble de circonstances ont amené le commandant de la place, Monsieur de Ramezay, à capituler le 18 septembre. Devant les accusations de ses supérieurs, ce dernier entreprend la rédaction d'un mémoire visant à justifier sa conduite à l'occasion de la reddition de la ville. Cet article propose une analyse de l'argumentaire mis en place par Ramezay dans son mémoire, livrant ainsi une approche de la reddition de Québec selon le point de vue de son signataire.

En 2009, à l'occasion du 250^e anniversaire de la bataille des plaines d'Abraham, une polémique des plus virulentes a mis en lumière les différentes sensibilités entourant cet événement de l'histoire québécoise. Cette bataille est aujourd'hui encore un sujet délicat dans la question du nationalisme québécois, en cela qu'elle renvoie à la prise de Québec par les Britanniques. La date du 13 septembre 1759 cristallise en quelque sorte la chute de la Nouvelle-

France à travers la perte de sa capitale. Mais ce n'est pas tant la bataille en elle-même que ses suites immédiates qui causèrent la perte de la ville. La reddition de Québec n'a lieu que le 18 septembre, soit cinq jours après la défaite de l'armée française.

Dans l'après-midi du 13 septembre, le gouverneur de la Nouvelle-France, le marquis de Vaudreuil, réunit un conseil de guerre pour décider de la conduite à tenir après la défaite de la matinée. En résulte alors la décision, lourde de conséquences comme nous le verrons, d'abandonner Québec. L'armée quitte le camp de Beauport avec vivres et munitions et se retranche à 40 km à l'ouest, sur la rivière Jacques-Cartier. Le 17 septembre, le chevalier de Lévis, succédant à la tête de l'armée au marquis de Montcalm décédé de ses blessures de la bataille du 13, arrive de Montréal et décide de secourir la garnison de Québec. Pourtant, lorsque les premiers secours arrivent dans la ville, il est trop tard : le commandant de la place, Ramezay, a capitulé, livrant la capitale de la Nouvelle-France aux Britanniques.

Le siège de Québec de 1759 est un élément crucial de la guerre de la Conquête, en cela que la chute de la capitale de la Nouvelle-France est un symbole fort de la concrétisation de l'effort de guerre britannique en Amérique. De nombreuses études s'y sont consacrées, mais la plupart appréhende le siège de Québec dans la globalité du conflit, et non en lui-même. Seuls quelques historiens se sont penchés sur le « moment » du siège, nous livrant des approches stratégiques et tactiques, mais aussi politiques ou sociales de cet été 1759 qui vit la seconde conquête de Québec (définitive cette fois), après celle de 1629 par les frères Kirke. Les six volumes du *Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham* d'Arthur Doughty de 1901 sont une base incontournable pour tout chercheur s'intéressant au siège de 1759. En plus d'un récit précis et détaillé des opérations militaires s'étalant sur les trois premiers volumes, Doughty nous offre un éventail très riche de sources diverses ayant rapport au siège, allant des journaux militaires et correspondances d'officiers français et britanniques ayant pris part aux combats aux dépêches et autres témoignages de la réaction de la tsarine de Russie à l'annonce de la prise de Québec¹. On comprend donc que cet

ouvrage, tant par sa pertinence dans le récit que par l'ampleur des sources retranscrites, a pu fortement inspirer Charles Perry Stacey dans la rédaction de son *Québec, 1759. Le siège et la bataille* à l'occasion du bicentenaire de la chute de la ville². Ce dernier nous livre un récit détaillé (malgré sa concision) de la campagne de 1759, en évitant remarquablement les discours partisans trop souvent observables chez nombre d'historiens s'étant intéressés à l'événement. Cependant, ni Doughty ni Stacey ne se sont étendus sur la question de la reddition du 18 septembre, Stacey ne la résumant qu'en quelques pages dans son dernier chapitre³. Une étude plus complète de la reddition de Québec est présente dans l'ouvrage de D. Peter MacLeod *La vérité sur la bataille des plaines d'Abraham : les huit minutes de tirs d'artillerie qui ont façonné un continent*⁴. Dans cette étude datant de 2008, soit un an seulement avant le 250^e anniversaire du siège, MacLeod consacre pas moins de trois chapitres aux événements menant à la capitulation de Ramezay.

Cette rapide et, pour reprendre le mot de Vaudreuil, « surprenante⁵ » reddition sera vivement reprochée à Ramezay. Après son retour en France, celui-ci rédige un mémoire, intitulé *Mémoire du sieur de Ramezay, cy-devant lieutenant pour le Roy commandant à Québec, au sujet de la reddition de cette ville* afin de justifier son comportement pendant les cinq jours séparant la défaite des plaines d'Abraham de la reddition de la ville. C'est à la lumière de cette source que nous expliquerons le contexte de la reddition de Québec du point de vue de son signataire. Nous nous attarderons dans un premier temps à une brève présentation de l'auteur ainsi que de son mémoire, avant d'analyser l'argumentaire développé par le sieur de Ramezay pour sa défense. Celui-ci peut se résumer à la phrase que nous avons utilisée pour le titre de cet article et tirée du mémoire de Ramezay : « Nous étions réduits à la dernière extrémité⁶ ». Nous compléterons notre propos par l'exposé de certains témoignages des contemporains du siège de Québec, visant à charger Ramezay, ou au contraire, à l'exonérer de toute responsabilité dans cette capitulation.

Le Mémoire comme preuve du zèle de l'officier

Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay naît à Montréal en 1708. Il appartient à une vieille famille de la noblesse écossaise établie en France depuis la fin du XV^e siècle. Son père, Claude de Ramezay, arrive au Canada en 1685 et est notamment gouverneur par intérim de la colonie entre 1714 et 1716. Jean-Baptiste embrasse très tôt la carrière des armes au sein des troupes de la colonie. Il sert, par exemple, en 1726 au fort Niagara et est le responsable à la tête d'un détachement en 1746 de rejoindre en Acadie le corps expéditionnaire du duc d'Anville destiné à reprendre la ville de Louisbourg, tombée aux mains des Britanniques l'année précédente. Il est nommé lieutenant du roi à Québec en 1758. Cette nomination fait de lui le commandant de la garnison de la ville lors du siège de 1759⁷. En août 1759, sa santé défaillante le contraint à abandonner son poste, laissant la garnison aux mains du chevalier de Bernetz, son second. Mais la gravité de la situation à la suite de la défaite du 13 septembre et surtout du départ de l'armée, conséquence du conseil de guerre tenu par le gouverneur Vaudreuil après la bataille, l'oblige à reprendre le commandement de la garnison de la ville assiégée. Cette situation pour le moins inhabituelle est relevée par Peter MacLeod dans son ouvrage *La vérité sur la bataille des plaines d'Abraham*, lorsqu'il écrit « Vaudreuil parti, la responsabilité de la défense de Québec reposa sur les épaules d'un invalide qui avait passé tout le mois précédent à l'Hôpital Général⁸. »

Après la chute de Québec, Ramezay est renvoyé en France où il arrive en novembre 1759. Sévèrement critiqué, notamment par Vaudreuil, pour avoir capitulé à Québec, Ramezay entreprend la rédaction d'un mémoire justifiant sa conduite lors de la reddition de la ville et joint à celui-ci un ensemble de pièces appuyant son propos. Cependant, la question de la datation de ce document n'est pas des plus aisées. En effet, que ce soit sur le manuscrit original du mémoire ou dans la première édition datant de 1861, aucune date de rédaction n'est mentionnée. Dans son mémoire, il compare la reddition de Québec avec celle de Montréal du 8 septembre 1760, ce qui implique que son témoignage a nécessairement été rédigé après cette date. De même, l'un des documents que Ramezay joint

à son mémoire est un compte-rendu de ses services dans la colonie entre 1720 et 1759. Pour appuyer sa démarche, Ramezay demande une validation de ce document par l'ancien gouverneur Vaudreuil, lequel le contresigne le 6 mai 1761. Il est donc fort probable que Ramezay ait rédigé son mémoire dans les premières années suivant son retour en France.

En préambule de son mémoire, Ramezay justifie sa démarche par son étonnement devant la faible pension qu'il a reçue à son retour du Canada :

Dans l'arrangement que la cour vient de prendre pour le traitement des officiers du Canada, le mien n'est point à beaucoup près proportionné au rang que j'y tenois. On y voit quelques uns de mes subalternes aussi bien partagés que moy. On en voit d'autres encore plus favorablement traités. [...] on n'a pas lieu sans doute d'être pleinement satisfait de mes services ; c'est la conclusion que vont tirer de là, tous ceux qui seront informés de la modicité de ma retraite. Je les prie instamment de vouloir bien suspendre leur jugement, et je me flatte de les convaincre que, depuis quarante ans que je sers le Roy, mon zèle pour son service, ne s'est pas démenti un seul instant ; qu'on ne doit par conséquent attribuer la modicité de mon traitement, qu'aux préventions qu'on a eu le talent de nourrir contre moy⁹.

Lorsqu'il évoque les doutes émis sur la qualité de ses services, il pense bien évidemment à l'acte majeur de sa carrière pour lequel il a été décrié, à savoir la reddition de Québec de 1759, et entreprend donc de justifier sa conduite en cette occasion : « Je passe à l'objet essentiel, à l'exposition fidèle de la conduite irréprochable que j'ay tenue dans la deffense et la reddition de Québec. C'est sans doute sur cette partie de mes services qu'on a travaillé, et trop bien réussi à donner de moy à la cour des idées désavantageuses, et à jeter des soupçons sur la constance de mon zèle¹⁰. »

Après cette présentation de l'auteur ainsi que de son écrit, nous arrivons à l'analyse de l'argumentaire mis en place par Ramezay dans son mémoire pour justifier sa conduite lors de la reddition de Québec. Ramezay expose ainsi une série d'éléments expliquant que, malgré son zèle dans la défense de la place, il n'avait d'autre choix que de capituler.

Une capitulation inévitable ?

D'entrée de jeu, Ramezay explique que la ville de Québec était militairement indéfendable ; il sous-estime de manière dramatique la protection que peuvent fournir les remparts de la ville : « Tous ceux qui connaissent la colonie savent que cette ville n'étoit point fortifiée, ou du moins que ses fortifications ne la rendoient point susceptible de deffense. [...] Du côté de la campagne, il y avoit un mur qui régnoit depuis la citadelle jusqu'au-dessus du Palais, mais il n'y avoit sur les remparts de ce mur aucune batterie en état de jouer par leur construction irrégulière¹¹. » On voit bien ici que dès les premières pages de son mémoire, Ramezay insiste sur l'inéluctabilité d'une capitulation devant la situation de la ville en elle-même. Cependant, son affirmation est très inexacte : les fortifications faisant face aux Buttes-à-Neveu et, au-delà, aux plaines d'Abraham, correspondaient, de manière simplifiée il est vrai, au système de défense en place en Europe au même moment. Un mur de pierre constituait le principal rempart, soutenu par un glacis protecteur, reliant six bastions armés de cinquante-deux pièces d'artillerie. Il est néanmoins vrai que les fortifications de Québec, et de manière plus générale celles présentes en Nouvelle-France, faisaient pâle figure en comparaison des citadelles européennes, comme ont pu le faire remarquer certains officiers métropolitains en arrivant au Canada¹². Les faits viennent pourtant nuancer le propos de Ramezay : non seulement les fortifications de Québec étaient suffisamment résistantes pour contraindre les Britanniques à mener un siège en bonne et due forme, mais elles se sont surtout avérées un obstacle infranchissable pour l'armée de Lévis qui, un an plus tard, tenta de reprendre la ville. Cependant, les fortifications étaient incomplètes, notamment près de la rivière Saint-Charles et du Palais de l'Intendant, où une simple palissade de pieux faisait office de rempart¹³. Nous verrons plus loin que cela aura une incidence sur la suite des événements.

Ramezay se plaint ensuite d'avoir eu une garnison bien trop faible pour opposer une défense efficace. Il affirme n'avoir sous ses ordres, hormis la milice de la ville, que 120 hommes de troupes réglées, là où selon lui 6 000 à 7 000 hommes seraient nécessaires

pour défendre la ville¹⁴. Là encore, il force le trait, sa garnison étant composée d'environ 500 réguliers et de 800 miliciens. Toujours est-il qu'après le départ précipité de l'armée, la garnison laissée à Québec était largement insuffisante pour espérer résister à l'armée britannique. Surtout, Ramezay déplore amèrement de n'avoir aucun ingénieur militaire dans la garnison, personnage nécessaire dans les opérations de siège, tant pour l'assiégé que l'assiégeant : « Il ne resta aucun ingénieur dans la place ; j'en demandai après la déroute du 13 7bre, on ne m'en envoya point. Cela, seul, ne devrait-il pas me mettre à l'abry de tous reproches ? Peut-on sans ingénieur soutenir un siège¹⁵ ? »

Malgré tout, la garnison de Québec tente d'opposer une résistance aux assiégeants. L'artillerie de la ville, commandée par le sieur Jacau de Fiedmont, s'efforce de gêner les travaux de siège des Britanniques. Cet officier acadien était l'un des plus expérimentés parmi ceux qui restaient dans la place, ayant en effet participé aux sièges des forts Beauséjour en 1755, Oswego en 1756 et William-Henry en 1757. Mais une partie importante de l'artillerie des assiégés était inutilisable, du fait d'un nombre insuffisant de servants. Le 14 septembre, Fiedmont réussit péniblement à orienter trois canons et deux mortiers vers les Britanniques installés sur les plaines d'Abraham. Les Buttes-à-Neveu gêne les tirs des Français, qui sont contraints de tirer à l'aveugle en direction du camp britannique, réduisant de beaucoup l'efficacité de l'artillerie de la place. Ce n'est qu'à partir du matin du 15 que les premières redoutes britanniques installées sur les buttes offrent une cible clairement identifiable. Le feu des assiégés se poursuit ainsi jusqu'en fin d'après-midi du 17 septembre, sans grands résultats¹⁶.

Le 15 septembre, Ramezay reçoit une délégation de bourgeois et de notables de Québec ainsi que des commandants de milice. Ceux-ci, sous la plume de M. Daine, lieutenant général civil et criminel de Québec, et de Jean-Claude Panet, notaire royal et procureur du roi, exposent dans une requête officielle le refus des miliciens de participer à la défense de la ville, celle-ci étant vouée à l'échec, et incitent donc Ramezay à capituler¹⁷. Ils refusent en effet de risquer un assaut britannique débouchant sur un possible

pillage de la ville. Il convient de replacer ici la prise de Québec dans le cadre juridique des « lois de la guerre » telles qu'établies en Europe par les juristes. Les juristes de la fin du XVII^e siècle s'étant penchés sur la question des lois de la guerre dans le cadre de la guerre de siège reconnaissent la tradition fréquemment utilisée conférant à l'assiégeant le droit de refuser quartier à une ville se rendant trop tard, exposant ainsi la population et la garnison au massacre et au pillage si la ville était prise d'assaut. Dans les faits, depuis le deuxième quart du XVIII^e siècle, l'usage de l'assaut était de moins en moins répandu et, par conséquent, le risque de pillage et de massacre de plus en plus rare. Le pillage d'une ville pouvait alors provoquer un véritable scandale, comme ce fut le cas en 1747 lorsque l'armée française du comte de Löwendal prit d'assaut et pillait la ville hollandaise de Bergen-Op-Zoom. Après plus de deux mois d'un siège d'une intensité rarement observée depuis la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714), l'armée française s'empara de la ville au cours d'un assaut extrêmement brutal, débouchant sur le massacre d'une partie de la garnison et le pillage pendant trois jours de la ville. L'usage de cette pratique devenue désuète, voire contraire aux lois de la guerre européenne, provoqua la stupeur et l'indignation des cours européennes¹⁸. Selon le juriste suisse Emer de Vattel, seules deux exceptions tolèrent un massacre de la garnison ou le refus de la capitulation d'une place. La première est celle voyant l'assiégeant affronter un ennemi qui « s'est rendu coupable de quelque attentat énorme contre le droit des gens, et en particulier lorsqu'il a violé les lois de la guerre¹⁹. » L'autre de ces exceptions concerne les nations ne partageant pas les coutumes de la guerre européenne; il écrit en effet que « quand on a la guerre avec une Nation féroce, qui n'observe aucunes règles, qui ne sçait point donner de quartier; on peut la châtier dans la personne de ceux que l'on saisit²⁰. » Or, selon ces définitions des lois de la guerre telles qu'elles sont perçues en Europe, le déroulement des combats en Amérique du Nord pendant la guerre de Sept Ans peuvent en certains cas concorder avec ces exceptions énoncées par Vattel. Les pratiques militaires des Canadiens et des guerriers amérindiens ont pu provoquer le courroux des Britanniques, ainsi que le dégoût des

officiers français habitués à une guerre à l'euro péenne. Pensons par exemple à l'épisode de l'été 1757 qui voit le siège et la prise par les Français du fort William-Henry, au sud du Lac Saint-Sacrement (actuel Lake George, État de New York). Une capitulation à l'euro péenne convenue entre les officiers des deux camps, et ne prenant pas en compte les coutumes militaires amérindiennes, déboucha sur un massacre de prisonniers britanniques par les amérindiens alliés aux Français. Mais plus encore, l'exemple de la prise du fort Bull en 1756 par un détachement français et le massacre de la garnison après que le commandant du fort ait refusé plusieurs fois de capituler a pu inciter les Britanniques à considérer le théâtre d'opérations nord-américain comme étant celui d'un constant rejet des lois de la guerre²¹. On comprend donc dans ce contexte la crainte des miliciens de Québec de subir pareil sort que celui de la garnison du fort Bull ou de celle de la ville de Bergen-op-Zoom et qu'ils formulent même expressément cette crainte : « N'y a-t-il donc pas tout lieu de craindre que l'ennemi puissant en nombre, soit par force soit par ruse ne se trouve dans le cœur de la ville, le fer à la main, immoler sans distinction de qualité, d'âge, de sexe tout ce qui se présentera sous ses coups²²? »

Les bourgeois de Québec en appellent aussi à l'humanité de Ramezay devant le sort de la population civile : « quelle dure condition de tomber sous le joug de l'ennemy en luy demandant à manger le jour de sa soumission²³ ».

Cette dernière phrase nous permet d'amener un nouvel argument fort de Ramezay, à savoir l'épineuse question des vivres présents dans la place. Le 13 septembre 1759 au soir, l'armée, en quittant le camp de Beauport, avait emporté avec elle l'ensemble des vivres disponibles, laissant la garnison de la ville avec ses seules réserves de vivres et de munitions. De plus, lors de la retraite de l'armée, Vaudreuil envoie un ordre à Ramezay dans lequel il l'engage à capituler en cas de manque de vivres et dont voici la teneur : « Nous prévenons M. de Ramezay qu'il ne doit pas attendre que l'ennemi l'emporte d'assaut ; ainsi, sitôt qu'il manquera de vivres, il arborera le drapeau blanc, et enverra l'officier de sa garnison le plus capable et le plus intelligent, pour proposer la capitulation²⁴. »

Or, les vivres dans la ville viennent très vite à manquer. Après une enquête effectuée dans toute la ville par les commis du munitionnaire général, Ramezay mentionne la possibilité d'assurer quatre jours de ration pour la garnison et la population à compter du 15 septembre, ou huit jours de demi-rations, la population et la garnison ayant déjà été largement éprouvées par les privations de plus de 60 jours de siège²⁵. La coutume alors en usage dans la guerre de siège engage l'assiégé à capituler lorsqu'il ne lui reste plus que deux jours de vivres, afin d'éviter, d'une part, la honte d'être nourri par ses vainqueurs, comme le mentionnaient les bourgeois de Québec, mais d'autre part, pour épargner des efforts financiers supplémentaires à l'assiégeant²⁶. Ramezay utilise donc cet argument du manque de vivres pour montrer qu'en capitulant, il n'a fait qu'obéir aux ordres du gouverneur Vaudreuil.

Ramezay n'en reste pas moins responsable, en tant que commandant de la garnison de la place, du moment de la reddition. Là encore, il se justifie en mentionnant que cette décision n'est pas seulement la sienne. En effet, le 15 septembre, après avoir reçu la délégation des bourgeois de la ville, il tient un conseil de guerre réunissant des officiers des troupes régulières²⁷. Après leur avoir lu l'ordre reçu de Vaudreuil le 13 septembre au soir, ainsi que la requête des bourgeois, il leur demande leurs avis et conseils concernant la question de la capitulation. Des quinze officiers présents incluant Ramezay, un seul, Jacau de Fiedmont, commandant l'artillerie de la garnison, refuse d'imaginer la reddition. Il préconise ainsi de « réduire encore la ration, et pousser la deffence de la place jusqu'à la dernière extrémité²⁸ ». Un autre, le chevalier de Joannès, juge la reddition nécessaire, mais seulement après avoir évacué 600 hommes, réguliers et miliciens, qui pourraient ainsi renforcer les restes de l'armée. Hormis ces deux officiers, tous les autres constatent que la situation de la place assiégée leur impose une reddition sans délai. L'avis du sieur Daurillant est ainsi représentatif de l'état d'esprit des officiers de la garnison : « L'extrême disette des vivres où est la place, l'impossibilité d'en recevoir, et de très mauvaises fortifications délabrées, m'oblige à opiner qu'on obtienne au plus tôt une capitulation honorable aux armes du Roy²⁹ ». Malgré le pessi-

même régnant à Québec, la situation n'est pas totalement désespérée. Dès le 16 septembre, Vaudreuil avait envoyé un courrier en la personne de Monsieur de Belcourt à Ramezay, pour l'informer du retour imminent de l'armée. Vaudreuil et Lévis décident donc d'envoyer deux convois de vivres destinés à prolonger la résistance de la ville. Un premier convoi d'une centaine de cavaliers menés par le sieur de La Rochebeaucourt doit amener à Québec une centaine de sacs de biscuits, dans l'attente d'un deuxième convoi, mené par Bougainville et comprenant, outre d'importantes quantités de vivres, 600 soldats afin de renforcer la garnison. Pourtant, lorsque La Rochebeaucourt entre dans Québec le 17 septembre au soir, c'est pour apprendre que Ramezay a envoyé quelques instants plus tôt le chevalier de Joannès négocier la reddition de la ville. Bougainville, lui, apprend la nouvelle de la capitulation le 18 au matin, alors qu'il n'était plus qu'à deux kilomètres de Québec³⁰.

La situation militaire au 17 septembre n'était toutefois pas des plus catastrophiques ; l'avancement des travaux de siège britannique n'aurait pas permis à ceux-ci de pilonner les remparts avant le 19, voire le 20 septembre³¹. Mais en fin d'après-midi, une alerte d'un assaut imminent change la donne. Une colonne britannique se dirige vers le Palais de l'Intendant, dans un secteur protégé par une simple palissade. À cela s'ajoute le mouvement de huit navires de guerre sur le fleuve, laissant présager un bombardement, voire un débarquement en basse-ville. Devant le risque grandissant d'un assaut britannique, le chevalier de Joannès et Jacau de Fiedmont, enjoignent vivement Ramezay à abandonner la basse-ville afin de renforcer la garnison de la haute-ville et pouvoir ainsi tenter de résister. Ramezay décide cependant d'envoyer Joannès négocier les articles de la reddition, selon un protocole de capitulation préparé à l'avance par le gouverneur Vaudreuil. Ramezay livre dans son mémoire un récit dramatique de la situation, récit dans lequel il se donne inévitablement le rôle du défenseur zélé de la place :

Je fis battre la générale ; je donnai mes ordres pour que chacun se rendit à son poste ; j'étois sur la place avec quelques officiers ; un ayde-major que j'avois envoyé pour faire exécuter les ordres que je venois de donner, vint me dire qu'aucun des miliciens ne vouloit

combattre. Au même instant, les officiers des milices vinrent me trouver et me déclarèrent qu'ils n'étoient point d'humeur à soutenir un assaut ; qu'ils sçavoient que j'avais des ordres contraires, et qu'ils alloient reporter leurs armes au magasin, afin que l'ennemy qui alloit entrer les trouvant sans armes, ne les passa pas au fil de l'épée ; que dans ce moment-cy ils ne se regardoient plus comme soldats, mais comme bourgeois ; que si l'armée ne les avoit pas abandonnés, ils auroient continué à donner les témoignages du zèle qu'ils s'étoient fait un devoir de montrer pendant tout le siège ; mais que, ne voyant plus aucunes ressources, ils ne croient point obligés à se faire massacrer en vain, puisque le sacrifice qu'ils feroient de leur vie ne retarderoit pas d'une heure la prise de la ville L'ennemy s'avançoit toujours. Je me trouvais dans une cruel embaras : je pris le sentiment de quelques officiers qui étoient auprès de moy, en particulier de Mr. Le Chr de Bernetz qu'on m'avoit donné pour Lieutenant, et de leur avis j'arborai le drapeau, suivant mes ordres, et j'envoyai au camp ennemy M. de Joannès, Ayde-Major, avec la capitulation que m'avait adressé le Marquis de Vaudreuil³².

Le premier convoi de vivres arrivant quelques instants seulement après que Joannès ait quitté la ville, Ramezay se défend alors de ne pas avoir annulé la négociation de la capitulation. En rappelant Joannès en pleine négociation, il aurait manqué à sa parole de gentilhomme, entachant ainsi son honneur militaire, ce qui aurait pu lui être reproché : « Quel est l'homme d'honneur et jaloux de sa parole qui osera me soutenir que je pouvais alors rétracter la mienne, et revenir sur ma signature, supposé même que j'en eusse encore le tems ? Quel prétexte pouvois-je trouver pour le faire décevement³³ ? »

De plus, Ramezay affirme que, quand bien même il aurait consenti à sacrifier son honneur d'officier pour la sauvegarde de la place, le risque qu'aurait entraîné une telle décision était bien trop grand au vu du manque d'informations dont il disposait quant au retour de l'armée :

Je n'ai jamais sçu ce que c'étoit que de manquer à ma parole ou de tergiverser ; aussi, lorsque j'eus une fois donné ma signature, je crus que ce n'étoit plus là le moment de reculer. D'ailleurs, la chose n'étoit plus possible ; M. de Joannès étoit de retour au camp ennemi, et la

négociation étoit desja consommée ; quant elle ne l'auroit pas encore été, et que j'eusse encore été à tems de reculer ; quand même j'aurois pu le faire honnêtement et sans manquer au droit des gens, le pouvois-je faire prudemment ayant d'aussi foibles rayons d'espérances sur des secours de vivres, et sur le retour de l'armée françoise ? N'aurois-je pas été en faute si, dans la nuit même, l'ennemy fut entré dans la ville, ou si, en attendant encore, je me fus mis dans le cas d'obtenir une capitulation moins honorable, n'aurois-je pas été précisément contre mes ordres ? C'est alors qu'on auroit eu des reproches à me faire³⁴.

La reddition de Québec est signée par Ramezay vers 23 h le 17 septembre et entre en vigueur en début de matinée le 18 septembre. Les Britanniques prennent possession d'une ville en ruines, après un bombardement de 66 jours. Les articles négociés par Joannès sont très favorables aux vaincus. La garnison se voit accorder tous les honneurs de la guerre et la population civile est protégée. Le protocole de capitulation établi par Vaudreuil et ayant servi de base à Ramezay pour établir les articles de la capitulation insiste fortement sur le respect de l'intégrité et de la propriété des populations civiles. Cette insistance fait écho au sort tragique des Acadiens réfugiés à Louisbourg après la chute de la ville en 1758, ainsi qu'aux ravages commis par l'armée britannique dans la vallée laurentienne au cours de la campagne de l'été 1759³⁵. Cependant, alors que Ramezay, suivant l'instruction de Vaudreuil, demande que la garnison puisse rejoindre librement l'armée à Montréal, les Britanniques imposent qu'elle soit constituée prisonnière de guerre et rapatriée en France. Ramezay utilise alors cette capitulation comme dernier argument pour sa défense. Il n'hésite pas à comparer la reddition de Québec avec celle de Montréal accordée un an plus tard par Vaudreuil lui-même, tout en prenant l'ennemi pour témoin de son zèle dans la défense de Québec :

La capitulation étoit des plus honorables, beaucoup plus que ne l'exigeoit mon supérieur – qu'on la compare avec celle qui a été faite en 1760 à Montréal pour toute la colonie, et qu'on en pèse les différences ; que l'on compare aussi, si l'on veut, ma deffense avec celle de Montréal, je ne crains pas de parallèle ; qu'on la compare encore avec celle des autres colonies. Je crois pouvoir me flatter que je ne suis pas le commandant qui se soit tiré de son malheur avec le moins

de gloire. Lorsque les ennemis furent entrés dans la ville, ils ne purent dissimuler la surprise où ils étoient que j'eusse tenu jusqu'au 17 au soir avec une aussi modique garnison, et dans un dénuement aussi général de toute espèce de munition ; ils ne purent dissimuler le regret qu'ils avoient de m'avoir accordé une capitulation aussi honorable, et de n'avoir pas plutôt tenté l'assaut qu'ils étoient enfin déterminés à donner³⁶.

Des contemporains partagés sur la question

Un acte comme la reddition de Québec ne pouvait évidemment que susciter de nombreuses réactions au sein des officiers de l'armée française. Certains des acteurs présents lors de la reddition de la ville ont écrit en faveur de Ramezay, afin de l'exonérer de la lourde responsabilité de la perte de Québec. Ainsi le chevalier de Bernetz, qui avait secondé Ramezay pendant sa convalescence, affirme dans une lettre du 20 septembre 1759 au chevalier de Lévis que Ramezay n'a fait que suivre les ordres de Vaudreuil : « C'est un très grand malheur que la perte de Québec. J'ose espérer de bon cœur que vous rendrez justice à notre manœuvre. M. de Ramezay a une instruction de Monsieur de Vaudreuil pour le justifier³⁷. » Dès le 17 septembre, le même chevalier de Bernetz exposait déjà un avis particulièrement pessimiste sur la situation à Québec dans une lettre à Bougainville avec un ton qui n'est pas sans rappeler celui qu'emploie Ramezay dans son mémoire :

C'est avec la plus vive douleur que je vous apprend que tous les militaires sont sans courage et sans volonté, la plus part ont jetté leurs armes, les batteries sont presque sans servants une desertion affreuse, plus de vivres à peine quatre jours, le peuple, les enfants crient famine; au fait je ne vois de vray remede a cecy que de jeter dès ce soir dans la ville trois cent hommes de troupes réglées pour rechauffer les cœurs des habitants sur lesquels ils n'est plus possible de compter. Opérés au plutôt un remède sans quoy M. de Ramezay ne veut pas se laisser emporter d'assaut et sacrifier le peuple. Les travaux de l'ennemy sont sous la place et une batterie a la face de la courtine entre la porte Saint Jean et Saint Louis dont la muraille n'est pas terrassée sans quoy le decouragement est affreux et le danger le plus éminent, envoyés nous un ingenieur et le plus prompts secours, point un moment à perdre [...] La baterie que fait l'ennemy ne peut être batue par notre

canon faute d'embrasures et le fusil ny peut rien, la place d'ailleurs ouverte en plusieurs endroits, les officiers de milice ont déserté et les marchands ne veulent plus prendre les armes³⁸.

Parmi les reproches adressés à Ramezay, l'un revient à plusieurs reprises : ayant résisté pendant cinq jours après le départ de l'armée, il aurait pu attendre davantage. Dans une lettre adressée au ministre de la Marine le 9 octobre 1759, M. Daine, lieutenant général civil et criminel de la prévôté de Québec, mais surtout rédacteur de la requête du 15 septembre des bourgeois de la ville, défend lui aussi Ramezay en mettant de l'avant le manque de vivres dans la place :

[...] après la bataille du 13, M. le Marquis de Vaudreuil fit dire au commandant de tenir bon ; qu'il allait envoyer des secours de toutes espèces, ce qui engagea ce commandant de différer à capituler ; voyant, après avoir attendu 4 jours sans effet, il se détermina enfin à capituler du consentement unanime de ceux qui composaient le conseil de guerre ; et sur les demandes réitérées de tous les officiers qui avaient une parfaite connaissance de la résistance que pourrait faire une aussi mauvaise place, avec d'autant plus de raison qu'il n'avait pour nourrir 800 hommes, employés aux batteries de la haute et basse ville, 5 à 600 combattants, la plupart exténués et de mauvaise volonté et 2676 personnes, femmes et enfants, suivant les renseignements que j'en pris en ma qualité de Lieutenant Général de police de la ville, que 18 quarts de farine, 23 de blé d'inde et 25 de riz, peu de lard et quelques autres rafraîchissements ; de manière qu'il avait tout au plus pour un jour et demi de vivres en réduisant même la ration. Dans cette extrémité, et pour ne pas exposer la garnison et le peuple à un assaut général, et par là à la fureur du vainqueur, suivant les lois de la guerre, le commandant jugea qu'il n'y avait plus à reculer. Il fit donc la capitulation la plus honorable qui ait jamais été faite [...] dans une pareille position peut-on dire qu'il aurait pu attendre ; non sans doute, à moins d'exposer sa garnison et le peuple à être passé au fil de l'épée, ce qui serait indubitablement arrivé³⁹.

Jérôme de Foligné, l'un des officiers dirigeant les batteries de la ville sous les ordres de Jacau de Fiedmont, note à son tour dans son journal, au 15 septembre, le désespoir dans lequel les défenseurs de Québec se trouvent :

La ville qui depuis deux jour ce trouvoit investie fit en vain les derniers efforts par le grand feu qu'elle fit sur le camp ennemi : triste situation pour un brave homme qui ce trouve dans le cas de defendre une pareille place, reduit a deux jours de vivres [...] sans esperance de secours de la part de notre armé paroître insensible aux cris d'une populace qui demande des vivres, enfin de fermer les oreilles aux representations des negotians qui furent luy dire qu'il seroit expediant pour la seureté de leurs biens et du peuple de traiter avec les ennemis pour pouvoir obtenir une capitulation honorable⁴⁰.

Malgré ces témoignages en faveur de Ramezay, Vaudreuil lui impute l'entière responsabilité de la perte de Québec, notamment dans une lettre au ministre de la Marine du 21 septembre 1759, où il écrit : « M. de Ramezay, qui commandait à Québec, rendit la place le 18 de ce mois [...]. Je m'attendais à une plus longue résistance ayant pris les mesures les plus justes pour faire entrer dans cette ville des vivres et des forces. M. de Ramezay en était instruit⁴¹. » Le chevalier de Joannès, qui négocia à regret la reddition pour Ramezay, décrit son supérieur comme « un officier qu'on a jamais vu faire la guerre que dans un bois, qui ignoroit la façon de défendre un poste⁴². » Un autre officier français dont le nom ne nous est malheureusement pas parvenu juge Ramezay de manière très dure, notamment pour n'avoir pas rappelé Joannès au moment où Monsieur de la Rochebeaucourt entra dans Québec avec les premiers secours :

M. de la Rochebeaucour fut fort surpris en ravitaillant la place de trouver M. de Ramezay disposé à la rendre. Il se jeta aux genoux de ce faible commandant, lui promit du secours d'hommes et de munitions dans vingt-quatre heures et lui proposa, si ces promesses ne s'effectuoient pas, de se rendre le 25. Les prières ne firent rien sur cet homme qui n'avoit jamais su prendre un parti et qui cette fois en avoit pris un aussi odieux qu'humiliant. M. de la Rochebeaucour remporta son biscuit, sauva quelques effets du camp, s'en revint au désespoir de n'avoir pu obtenir d'un homme qu'il ne se déshonorât pas. La place n'avoit pas essuyé un coup de canon et fut livrée à l'ennemi qui s'en étonne encore. Nous étions alors en marche, M. de Bougainville presque aux faubourgs et M. le chevalier de Lévis à deux lieues de lui, prêt à partir, soit pour combattre, soit pour recueillir la garnison, qui

auroit pu évacuer et laisser son commandant tout seul. Le moment de notre humiliation étoit arrivé et rien ne nous réussit⁴³.

Mais ces critiques adressées envers Ramezay restent assez minoritaires en comparaison des témoignages tendant à le disculper. Ramezay n'a pas été inquiété outre mesure pour son comportement entre les 13 et 18 septembre, même si comme nous l'avons évoqué plus haut, il tient pour acquis que ces critiques ont joué pour beaucoup dans la faiblesse de la pension qui lui fut accordée en remerciement de ses services.

Conclusion

L'argumentaire présenté par Ramezay pour justifier sa conduite lors de la reddition de Québec semble assez convaincant, bien que parfois exagéré. Le manque de vivres présents à Québec, combiné à l'épuisement d'une trop faible garnison et d'une population déjà passablement éprouvée par les rigueurs de deux mois de siège et à l'incertitude planant quant au retour de l'armée peuvent expliquer, du moins en partie, le geste de Ramezay. L'alerte d'un assaut britannique au soir du 17 septembre pouvant emporter une décision déjà fortement compromise a sans doute été l'élément achevant toute volonté de résistance chez cet homme qui ne s'imaginait certainement pas dans une telle situation au commencement de la campagne de 1759. Même s'il conserve une part de responsabilité en tant que commandant de la place, notamment en laissant se dérouler le processus de reddition alors même qu'un renfort de vivres arrivait, la principale erreur revient aux dirigeants de l'armée, parmi lesquels Vaudreuil, qui laissent la ville sans véritable défense après la défaite du 13 septembre. Ramezay se voit pourtant refuser la publication de son mémoire, même limitée à 150 exemplaires. Ironie du sort, la capitulation de Montréal du 8 septembre 1760, soit près d'un an après celle de Québec, est le fait du principal détracteur de Ramezay, le gouverneur Vaudreuil. Il est intéressant de constater que Vaudreuil, ayant vertement critiqué Ramezay pour sa rapide reddition, a quant à lui capitulé sans avoir livré le moindre combat pour la défense de Montréal...

Notes

1. Arthur G. Doughty et G. W. Parmelee (dir.), *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham*, 6 vol., Québec, The Champlain Society, 1901.
2. C. P. Stacey, *Quebec, 1759: the Siege and the Battle*, Toronto, Macmillan Company of Canada Limited, 1959. Les références à cet ouvrage dans cet article renverront à l'édition française la plus récente du livre de Stacey. Voir C. P. Stacey, *Québec, 1759: le siège et la bataille*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2009.
3. C. P. Stacey, *op. cit.*, p. 199-206.
4. D. Peter MacLeod, *La vérité sur la bataille des plaines d'Abraham: les huit minutes de tirs d'artillerie qui ont façonné un continent*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2008.
5. Lettre de Vaudreuil à Ramezay du 19 septembre 1759, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), P224, P11.
6. « Nous étions réduits à la dernière extrémité ; l'on pourra se le confirmer encore par une lettre que m'écrivit le 21 7^{bre}, M. Bernier, commissaire des guerres. ». Société littéraire et historique de Québec (dir.), *Mémoire du Sieur de Ramezay, cy-devant lieutenant pour le Roy commandant à Québec, au sujet de la reddition de cette ville*, d'après un manuscrit conservé aux archives du bureau de la Marine à Paris, presses de John Lovell, Québec, 1861, p. 14-15.
7. Jean Pariseau, « RAMEZAY, JEAN-BAPTISTE-NICOLAS-ROCH DE », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003.
8. MacLeod, *op. cit.*, p. 296.
9. *Mémoire du Sieur de Ramezay*, p. 2. Nous avons fait le choix de conserver l'orthographe présente sur le manuscrit original de Ramezay.
10. *Ibid.*, p. 4-5.
11. *Ibid.*, p. 6.
12. Voir par exemple à ce sujet les critiques du Chevalier de La Pause concernant la construction des forts Saint-Frédéric et Carillon. Chevalier de La Pause, « Mémoire et observations sur mon voyage en Canada (1755-1760) », dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1931-1932*, p. 36-37.
13. « Tout le quartier du Palais, et l'espace qui est entre la citadelle et le château offroient une entrée libre à l'ennemy. Lorsqu'on eut avis au printems 1759, de la prochaine arrivée de l'armée angloise, on travailla précipitamment à former dans ces deux endroits, une simple palissade, mal flanquée, dont la majeure partie fut détruite dans le cours de l'été par les incendies, et ne put être réparé faute de matériaux ; une place ainssy ouverte de toutes parts pouvoit-elle soutenir un siège ? », Société littéraire et historique de Québec (dir.), *op. cit.*, p. 6.
14. *Ibid.*, p. 9-10.
15. *Ibid.*, p. 6.
16. MacLeod, *op. cit.*, p. 299 et 313.
17. La *Copie de la requeste des bourgeois de Québec, présentée au commandant et officiers majors de la ville de Québec* est l'un des documents ajoutés par Ramezay à son mémoire. Société littéraire et historique de Québec (dir.), *op. cit.*, p. 25-27.

18. Devant l'ampleur du scandale, le maréchal de Saxe aurait même déclaré à Louis XV «Sire, il n'y a pas de milieu: il faut faire pendre Löwendal, ou le faire maréchal de France. » Jean-Pierre Bois, « Maurice de Saxe et Ulrich Woldemar de Lowendal, deux maréchaux d'origine étrangère au service de Louis XV », *Revue historique des armées*, 255, 2009, p. 3-14.
19. Emer de Vattel, *Le droit des gens ou principes de la loi naturelle, appliqués à la conduite et aux affaires des Nations et des Souverains*, tome 2, livre 3: *De la guerre*, Londres, 1758, p. 107.
20. Emer de Vattel, *Le droit des gens*, tome 2, livre 3: *De la guerre*, p. 108-109.
21. Le récit du siège du fort Bull du 27 mars 1756 a été consigné par Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry. « Journal de la campagne d'hiver, du 13 février au 9 avril 1756, que Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, Lieutenant dans les troupes détachées de la Marine et à présent Capitaine et Chevalier de Saint Louis, a faite en conséquence des ordres de Pierre de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant général pour le roi en toute la nouvelle France, terres et pays de la Louisiane aux entrepôts que les anglais avaient formés pour se faciliter la conquête du Canada, au grand portage entre la rivière Chouéguen dite des Onnontagués qui se décharge dans le lac Ontario et la rivière Schenectady qui tombe dans la rivière d'Hudson », *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1926-1927*, p. 392.
22. Société littéraire et historique de Québec (dir.), *op. cit.*, p. 26.
23. *Ibid.*, p. 26.
24. *Ibid.*, p. 20.
25. MacLeod, *op. cit.*, p. 308.
26. Randall Lesaffer, « Siege warfare in the Early Modern Age: a study on the customary laws of war », dans Amanda Perreau-Saussine et James Bernard Murphy, "The Nature of Customary Law" : *Legal, historical and Philosophical perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 196.
27. La copie du conseil de guerre de Ramezay figure parmi les pièces ajoutées par lui au mémoire. Société littéraire et historique de Québec (dir.), *op. cit.*, p. 27-31.
28. *Ibid.*, p. 29.
29. *Ibid.*, p. 30.
30. MacLeod, *op. cit.*, p. 310, 311 et 315.
31. MacLeod, *Ibid.*, p. 317.
32. Société littéraire et historique de Québec (dir.), *op. cit.*, p. 11-12.
33. *Ibid.*, p. 14.
34. *Ibid.*, p. 15-16.
35. MacLeod, *op. cit.*, p. 297-298.
36. Société littéraire et historique de Québec (dir.), *op. cit.*, p. 14.
37. « Lettre du Chevalier de Bernetz au Chevalier de Lévis du 20 septembre 1759 », Hélène Quimper et Jacques Lacoursière, *Québec, ville assiégée, 1759-1760*, Québec, Septentrion, 2009, p. 217.
38. « Lettre du chevalier de Bernetz à Bougainville, 17 septembre 1759 », Quimper et Lacoursière, *Québec, ville assiégée, op. cit.*, p. 211.
39. « Lettre de M. Daine au Ministre, Québec, 9 octobre 1759 », Société littéraire et historique de Québec (dir.), *op. cit.*, p. 27-28.

40. Quimper et Lacoursière, *op. cit.*, p. 208.
41. « Lettre de Mr de Vaudreuil au ministre. Du quartier général à St Augustin, à 4 lieues de Québec, le 21 sept 1759 », Société littéraire et historique de Québec (dir.), *op. cit.*, p. 21.
42. « Mémoire de la campagne de 1759, depuis may jusqu'au 7 7bre, [supposé de Joannès, major de Québec] », Doughty et Parmelee (dir.), *op. cit.*, vol. 4, p. 228.
43. Quimper et Lacoursière, *op. cit.*, p. 213.